Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500291-20260605-DE_61_2026-DE

COMMUNE DE BONNEMAIN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers absents : 01
Nombre de pouvoirs : 01
Date de convocation : 29/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBRET, Maire.

PRESENTS : LEBRET Loïc, ROMÉ Cyril, HERVEÏC Sylvaine, PATRIZI Guillaume, LE FUR BASLÉ Frédérique, HORVAIS Monique, LEROY Liliane, TOUFFET Marlène, SOREL Guillaume, JENOUVRIER Anne-Sophie, PORÉE Sébastien, CRESSANT Boris, BEGASSE Marie, SOUQUET Florian, LAUNAY Jean-Dominique, RIOU-LEBRET Pierre-Yves, MOULIN Séverine et RONCIERE Lydie.

Absent excusé : JACQUEMIN Bruno
Pouvoir : JACQUEMIN Bruno à RIOU-LEBRET Pierre-Yves
Secrétaire de séance : BEGASSE Marie

OBJET D_61_2026 : PERSONNEL COMMUNAL : CHANGEMENT DE FILIERE D'UN AGENT PASSAGE DU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Le Maire rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Considérant le tableau des effectifs,
Considérant qu'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet doit être créé pour permettre l'intégration directe d'un agent dans le cadre d'emploi des Adjoints Territoriaux d'Animation, cet agent détenant actuellement le grade d'adjoint technique
Considérant que la création du poste d'Adjoint Territorial d'Animation est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- décide de créer au tableau des effectifs un poste d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet (21.20/35ème) relevant de la catégorie hiérarchique C à compter du 1er juillet 2026,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette affaire.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Marie BEGASSE

Le Maire,
Loïc LEBRET

MAIRIE DE BONNEMAIN (Ille-et-Vilaine)